



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3 / juillet 2023

Agenda :

- 2 septembre : Forum des associations de Menton, notre stand sur les Jardins Biovès (10h-18h) avec une animation « Pêche miraculeuse durable » le matin
- 27-28-29 septembre : Centenaire du 1er congrès international de protection de la nature au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris (<https://www.snppn.com/wp-content/uploads/2023/06/PROGRAMME-COLLOQUE-INTERNATIONAL-sept-2023.pdf>)

*L'ASPONA vient d'obtenir le renouvellement de son agrément pour les cinq prochaines années, ce qui lui confère un intérêt à agir dans le domaine environnemental. C'est une bonne nouvelle dans un contexte alourdi par la crise climatique, où **chaque jour sans canicule est un jour gagné**.*

Même si depuis plus d'un siècle et demi, la protection de la nature est une préoccupation internationale, elle interroge de façon changeante les solutions que nous avons inventées pour essayer de vivre en meilleure intelligence avec le reste du vivant.

*A l'heure où notre territoire entend se doter d'un Plan Climat territorial, nous aimerions voir promues des stratégies bioclimatiques et les transports collectifs décarbonés. Pas de technologies mais des solutions concertées (voir **Lettre ouverte** <http://aspona.org/ClimatAirEnergie.htm>). Multiplier les espaces de fraîcheur en ville c'est à tout le moins conserver ceux qui existent, tel que celui du bas du Domaine Cernuschi, ou encore maintenir une portion de mer « vivante » car sans cesse renouvelée en contrebas de la promenade du Soleil. FL*



Baie Ouest : Protéger la promenade sans s'étendre sur la mer

Par un avis « d'attente » de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, nous avons appris que loin d'avoir rangé son projet d'endiguement de la Baie Ouest au grenier des années 1980, la mairie de Menton poursuivait dans cette voie, sous prétexte de protéger la route de bord de mer. Plusieurs digues seraient réalisées et **110 000 m3 de galets** (plus que le volume de Notre Dame de Paris) déversés, recouvrant les petits fonds sur une superficie de **5,95 ha**, presque égale à l'extension en mer de Mareterra à Monaco (6 ha). La grenouille mentonnaise n'a-t-elle jamais lu la fable de La Fontaine ? Car les règles françaises qui s'appliquent à toutes les aires protégées de la façade méditerranéenne (de l'Espagne à l'Italie, y compris la Corse) **interdisent une telle artificialisation**. Nous avons demandé aux Préfets Maritime et de Région en charge de la Stratégie de façade et celui des A-M de ne pas autoriser ce projet destructeur du matelas de **cymodocées noueuses** qui oxygènent et vivifient cette portion littorale conférant aux plages de poche qui s'y forment une valeur irremplaçable.

Renonciation à la vente de la Vieille Forge : épisode clos ?

Forte du soutien de 339 signataires de sa pétition, l'ASPONA a déposé le 6/6 un recours contre la délibération du conseil municipal, demandant que ce bien communal emblématique du secteur sauvegardé du Vieux Menton ne soit pas vendu aux enchères. Mi-juin, un conseiller municipal a annoncé à Nice Matin que la Mairie y renonçait. Nous attendons encore la confirmation officielle du Maire pour nous en réjouir et restons attentifs sur le devenir de cet atelier à la grande verrière.

Tête de Chien à La Turbie : Alerte sur la nivéole

Début avril, l'ASPONA a salué l'adoption d'un Plan National d'Action 2022-2031 en faveur de la nivéole de Nice et des Corniches de la Riviera, en demandant à être associée au suivi du Plan et à étendre les zones présentant un fort enjeu pour la conservation de cette espèce endémique des Alpes-Maritimes en danger et les 126 espèces patrimoniales associées, notamment sur Menton, RCM et Beausoleil.



Début mai, alertés par des riverains de l'existence d'un projet d'aménagement lourd sur la Tête de Chien à La Turbie, des administrateurs se sont rendus sur place. Une surprise nous y attendait : une deuxième floraison de nivéole (constat d'huissier dressé), suite aux pluies tardives. En juin, la Préfecture a bien enregistré notre nouvelle demande de classement de cette parcelle dans l'Aire de Protection de Biotope (APPB) qui, pour l'instant, ne figure pas dans l'extension annoncée pour 2024 (Mont Justicier, Est du Trophée d'Auguste et Devens). En tant que Personne Publique Associée, l'ASPONA va suivre de très près le projet de nouvelle modification du PLU que la commune veut lancer pour installer un centre de formation cycliste et touristique, « *faisant sens avec le Plan Vélo de la CARF* » (dont personne n'a encore entendu parler, puisque la CARF n'est même pas membre du comité d'itinéraire de l'Eurovélo 8, cf. notre bulletin d'avril).

Nous nous réjouissons de la création de l'APPELT (association pour la protection du patrimoine et de l'environnement de La Turbie).

Carton rouge pour un méga-programme immobilier à Beausoleil

L'ASPONA s'est prononcée très défavorablement sur les deux demandes de permis de construire soumis à une consultation publique dans la zone du Boulevard Guynemer (voir <http://aspona.org/Beausoleil.htm>). Ces 300 logements censés prendre la place de petites villas aggraveraient substantiellement la situation non durable dans le Vallon de la Noix, au regard des impératifs sociaux et environnementaux que doit respecter la commune, sans compter le soupçon de gros risques géologiques (une étude « urgente » de tous les vallons de Beausoleil est programmée dans la STePRIM).

Plus de 600 riverains se sont d'ailleurs mobilisés pour défendre leur droit à vivre dans un environnement sain, droit reconnu depuis peu par le Conseil d'Etat. A notre avis, la révision en cours du PLU plaide pour un rejet jusqu'à ce que le nouveau zonage communal soit effectif. Nous restons dans l'attente de la décision du Maire.

Enfin une Stratégie de prévention des risques

La Riviera Française vient de se doter d'une Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM) avec un programme de 6 ans, comprenant une cinquantaine d'actions touchant aux domaines des inondations torrentielles, des éboulements, des avalanches, des incendies ... Dans nos observations (voir <http://aspona.org/Carf.htm>), nous avons insisté sur le recours à des solutions fondées sur la nature pour réduire certains risques, pouvant être envisagées en alternative à des travaux d'aménagements lourds, sur la nécessaire intégration des risques dans les documents d'urbanisme des communes de la Riviera et sur la participation des associations environnementales et la population, via les réserves communales de sécurité civile qui sont en voie de création, au suivi des mesures et au partage d'une culture du risque.

A quand une protection de nos sols et des nappes phréatiques ?



Dans le quartier des Plages de RCM, un promoteur (bien connu de notre association pour son passif environnemental) est tombé sur une grande quantité d'eau en creusant les fondations d'un chantier débuté depuis plus d'un an et demi. Il semblerait que les nécessaires études de sol n'aient pas été réalisées préalablement à la délivrance du permis de construire.

Depuis octobre 2022, deux pompes à eau à grand débit sont en fonction en vain car nous sommes très probablement confrontés à de l'eau de mer doublée d'une arrivée de source d'eau douce. Les pompes se déversaient dans le réseau d'eau pluviale et même directement vers la plage récemment ... Après des rumeurs de dépôt de permis de construire modificatif pour probablement réduire le nombre des places de stationnement en sous-sol et plus de voitures dans la rue, les travaux ont repris de plus belle depuis quelques jours avec l'avenue des Orchidées à simple sens pour permettre les livraisons du chantier, voire la pose d'une grue. Dès la mi-mai, l'ASPONA a alerté la mairie et l'ARS appelant à des mesures d'urgence face aux risques sanitaires liés à l'eau croupissante et pesant sur les fondations des immeubles alentour. Pas sûr que l'on ait touché le fond de la piscine, avant la douche écossaise qui nous attend sur l'ancienne Base aérienne ! AR

Sospel : Recours contre une procédure d'autorisation non conforme

Le futur chantier de la station-service dans une zone naturelle, dont l'emprise totale au sol sera de 176 m², y compris le creusement d'une fosse de 49 m² sur une profondeur de 3,25 m pour abriter la cuve, a fait l'objet d'une simple « Déclaration de Travaux ».

Nous avons déposé un recours gracieux mi-mai pour demander à la commune de se conformer à la réglementation, à savoir la délivrance d'un permis de construire emportant modification du Plan Local d'Urbanisme après enquête publique.

Modification et Révision - Urbanisme à Menton

Pour mieux vous informer sur les enjeux des consultations publiques sur la 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du PADD (en vue de la révision du PLU), nous avons tenu 2 permanences à L'Orangerie les 22 et 24 mai qui ont réuni plus d'une trentaine d'adhérents et sympathisants. Il semble que ces échanges ont été utiles au vu des nombreuses observations inscrites dans les deux registres municipaux ou envoyées électroniquement. Nous attendons maintenant de lire le rapport du commissaire-enquêteur pour la 3^{ème} modification en juillet et le projet de nouveau règlement et zonage prévu pour la rentrée. Un recensement des barmes (pour les protéger) étant en cours, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail.



Camping Saint-Michel fin juin 2023 : On peine à reconnaître dans ce « parking » avec bungalows (goudron, tonnes de ballast et de gravillons déversées sur de la pleine terre) et dans les 14 cyprès « survivants », la belle oliveraie de naguère (2016) et l'allée centrale bordée de cyprès.

Services publics à Menton

L'ASPONA a participé à la réunion annuelle de la commission consultative locale des services publics le 19 juin. L'association s'est abstenue lors du vote du rapport d'activités 2022 de la société d'exploitation du Parc Saint-Michel pointant notamment l'absence d'une cuve de rétention des eaux grises pour les camping-cars qui en théorie sont interdits d'accès et le non enlèvement d'une cuve à propane située près de l'ancienne maison du gardien. La part variable à verser par le délégataire devrait s'élever à 25 000 € (rappelons qu'en 2016, dernière année d'exploitation directe du camping par la commune, celui-ci avait rapporté 500 000 €). L'association a également refusé de valider la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la restauration collective scolaire et extra-scolaire pour cinq nouvelles années.

Bonus : S'inspirer des meilleures pratiques pour la révision des règles d'urbanisme

Dans leurs PLU en cours de révision à Beausoleil, Gorbio, La Turbie, Menton et Roquebrune Cap Martin, les communes restent très timorées dans les inflexions à apporter en matière d'innovation, d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Quelques bonnes idées tirées des futures règles d'urbanisme de Paris pourraient être inspirantes. A lire sur <http://aspona.org/pdf/PLUParis.pdf>

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande